

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2023

Étaient présent·e·s :

ELIE Céline, Isabelle BAAS, Fabien PLASSON, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, CHAPRIER Marie-Christine, Christophe Martin TREMOULHEAC Estelle, Nadège Rivoire, Christine ROBIN, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, THIOLLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Patricia Dumas donne procuration à Marie-Christine Chaprier
Fabien Plasson donne procuration à Alexandre Vagnon

Nans Perrin est nommé secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 05 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé, après une intervention de M. Noël Fraise, à lire dans les questions diverses.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12		3

II – Création d'une régie d'avances/carte bancaire

Nous avons besoin d'acheter certains matériels via des plateformes internet que nous ne pouvons pas régler par mandat administratif.

La demande est forte de la part des services d'avoir accès à une carte bancaire.

La solution proposée par la trésorerie d'Annonay est de créer une régie d'avances pour l'achat de fournitures diverses, de petits équipements, de fournitures administratives ...

- Le montant maximum autorisé sera de 500 € / mois.
- La régie sera gérée par les services administratifs de la commune, sous l'autorité de l'ordonnateur.

M. Thiollière demande que les dépenses de cette régie soient suivies et contrôlées.

M. Vagnon répond que c'est prévu

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

III – Espace Michèle Bernard

Comme annoncé depuis mai 2022, et à compter de ce samedi 30 septembre 2023, la municipalité a décidé de baptiser le bâtiment de la salle des fêtes :

« Espace Michèle Bernard »

M. Thiollière précise que personnellement il est allergique à la glorification des hommes et des femmes connus, surtout de leur vivant. Il pense que ce n'est pas une façon d'honorer les gens. En particulier par ce que cela manque d'informations pour les passants.

Mme Elie précise que dans le cas de l'espace Michele Bernard, quelques lignes de présentation sont prévues.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	

IV – SIEL : compétence IRVE

Quelques habitants et des gens de passage font la demande pour avoir accès à une borne de recharge de voiture électrique. En parallèle, le SIEL souhaite un maillage cohérent sur le territoire en engageant un programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire.

La proposition est de donner la compétence au SIEL pour l'organisation de ces installations. L'adhésion gratuite à cette compétence est prise pour 6 ans renouvelable tacitement.

Actuellement nous n'avons aucun projet concret et ne sommes pas prêt à investir étant donné les coûts qui restent encore très élevés (27 000 €). Si la commune l'implante, il n'y aura trop peu de retours sur investissement.

M. Thiollière s'étonne que ce genre de service ne soit pas proposé par des sociétés privées comme cela est le cas pour l'essence. Cela pourrait être dans une station-service déjà présente. La commune n'a pas vocation à vendre de l'électricité.

Mme Trémoulhéac conclue que l'objectif est de se positionner pour l'avenir.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12		3

V – SIEL : Travaux éclairage public

Ces travaux consistent à :

- Rénover l'armoire 'AJ' (située derrière la cabane de gratuité),
- Déposer un ouvrage d'éclairage public (Place handicapé vers la pharmacie)
- Remplacer un luminaire (route de la condamine)

pour un montant total des travaux de 3 895, 39 € dont 1 752, 92 € à la charge de la commune.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VI – Semaine de 4 jours

A la demande des agents des services techniques qui souhaitent passer à la semaine de 4 jours, Mme la maire propose de modifier leur cycle de travail.

Dans le respect de la durée légale du temps de travail, les agents seront soumis au temps de travail journalier suivant :

	Semaine A				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Agent 1	8h45	8h45	8h45	8h45	
Agent 2	8h45	8h45	8h45	8h45	
Agent 3		8h45	8h45	8h45	8h45
Agent 4		8h45	8h45	8h45	8h45
	Semaine B				
Agent 1		8h45	8h45	8h45	8h45
Agent 2		8h45	8h45	8h45	8h45
Agent 3	8h45	8h45	8h45	8h45	
Agent 4	8h45	8h45	8h45	8h45	

Les agents travailleront de 7h15 à 12h et de 13h à 17 h

M. Thiollière pense qu'il y a un risque qu'un agent se retrouve seul, et que par conséquent les conditions de sécurité ne soient pas respectées.

M. Martin dit que c'est déjà le cas de temps en temps (congés, maladie ou autre): les agents s'organiseront en fonction de leur présence et concentreront les chantiers importants sur 3 jours.

M. Vagnon complète que pour le déneigement, étant donné les astreintes qui continueront d'être mises en place, cette nouvelle organisation n'aura pas d'impact supplémentaire.

Pour les agents, ce mode de fonctionnement leur permet une meilleure récupération, ce qui est positif pour nos agents qui sont multitâches et très compétents. De manière générale, une meilleure récupération devrait aussi apporter moins d'arrêt maladie.

M. Fraisse demande si l'on connaît d'autres communes qui fonctionnent de la sorte ?

A Lyon apparemment.

Mais c'est un juste retour par rapport à leur engagement et toutes les missions qui leur sont demandées.

M. Bonnard se dit très réservé sur cette demande et pense que l'intérêt est plus de leur côté que du notre.

M. Martin répond que nous pensons que cette organisation n'aura pas un bilan négatif puisque similaire à ce qui se passe sur les saisons d'automne / hiver avec les RTT.

M. Thiollière propose qu'en compensation de la semaine de 4 jours, on écrive dans la convention qu'il faut que les agents s'organisent pour qu'il y ait des agents en permanence les lundi et vendredi.

Réponse : Pas d'inscription : Ce ne peut être le cas que dans des cas très exceptionnels, (tempête, ...) et c'est déjà ce qui se fait actuellement.

Mme Trémoulhéac redit que c'est à leur demande, que c'est faire preuve de considération pour eux.

Ce système de fonctionnement est réversible et nous ferons bien sûr un bilan au bout de 1 an.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	14		1

VII - Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption sur les immeubles cadastrés :

- Immeuble cadastré AD 151, 16 rue de la modure
- Immeuble cadastré AC 9 et 10, 11 rue de la Modure
- Immeuble cadastré AC 23, 4 rue Peyronnet
- Immeuble cadastré AL 285, 285 Lotissement les vignes
- Immeuble cadastré AC 62, 178, 179, 181, 182, 184, 185 et 186, rue de la condamine
- Immeuble cadastré Ae 414 et 458, 2 E chemin des tissages

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VIII – divers

- Intervention de M. Noël Fraisse en début de séance, pour l'opposition :

Mme la maire,

Lors du dernier conseil municipal vous nous avez fait part de votre colère quant à l'article paru dans la lettre « opinion vivre au village » intitulé le coq et le paysan.

Sans vérifier l'origine vous avez demandé au propriétaire mitoyen de faire cesser les bruits de « tondeuse » ou autre engin qui perturbaient le voisinage. Il s'agissait en fait d'un agriculteur qui effectuait des travaux de fanages comme il en a le droit en cette saison.

Lui non plus n'a pas apprécié et après avoir été destinataire du mail envoyé au propriétaire il a cessé les travaux pour ne pas faire de polémique. Mais lui aussi il était très en colère quant à votre attitude.

Si vous estimez avoir été diffamée faite le nécessaire et nous assumerons les écrits.

Au cours de ce même conseil d'autres membres de la majorité nous ont accusés de tenir des propos mensongers, de diviser le village et même d'attiser la haine envers les élus.

Il faut raison garder.

En quoi nous mentons et divisons le village lorsque :

-nous dénonçons l'irrespect de la fonction présidentielle en retournant le portrait du président de la République,

-nous constatons l'absence de la Maire et parfois des adjoints lors de cérémonies officielles :

Demandez aux anciens combattants d'Algérie qui déploraient l'absence de la Maire et des 1ers adjoints lors de la cérémonie marquant la fin des évènements. Demandez aux sapeurs-pompiers qui représentaient la municipalité lors de la manœuvre de juillet simulant une attaque terroriste. Qui a représenté la commune de Saint Julien M. M. lors de la réunion à la préfecture sur les feux de forêts dans le massif du Pilat.

-nous informons la population sur les dépenses en frais d'honoraires et de justice en vue de la fermeture de la carrière.

-nous dénonçons les dépenses que nous estimons onéreuses pour l'installation de toilettes sèches.

-nous constatons la fermeture d'entreprises et de la boulangerie et de la boucherie. Si nous mettions autant d'énergie à la recherche de nouveaux artisans ou commerçants qu'à organiser les festivités du baptême de notre nouvel espace culturel peut-être que nous aurions des résultats. Des villages alentours dans la même situation que nous cherchent des solutions et les font connaître (voir article récent dans le Progrès).

-nous n'approuvons pas le choix de la transformation de la maison des associations en maison médicale bien que nous soyons tout à fait favorables à la création d'une telle structure.

Cette lettre « opinion de vivre au village » est simplement le reflet de ce que pensent les 3 élus de cette liste ainsi que tous ceux se sont présentés lors des élections de mars 2020, mais aussi d'une partie de la population qui ne se retrouve pas dans votre gestion municipale.

Nous savons très bien que nous ne pouvons pas toujours faire l'unanimité, mais surtout ne nous accusez pas de mentir ou de diviser le village. Il est assez grand pour se diviser tout seul.

- Eclairage public :
Objectifs de la poursuite de la diminution / mise aux normes en 2024 :
Projet 1 : L'éclairage du lotissement de la Bégude est non-conforme
Projet 2 : Dans la rue entre 2 âges, les luminaires sont trop orientés vers le parc de l'école.
Attente de voir si le PNR maintien les subventions. Dans ce cas, projet de remplacer des leds sur les axes prioritaires.
A la demande du club de boules, étude sur le changement de l'éclairage des espaces de jeux.
- Rencontre avec les futurs acquéreurs de l'usine Trouillet : c'est une entreprise qui fait du conditionnement pour des produits d'hygiène. Il y aura une quinzaine de salariés. Projet qui devrait être finalisé d'ici la fin de l'année.
- Maison de santé : les travaux commencent le mercredi 04 octobre
- Repas des aînées : le 17 décembre 2023
- Eau : la période de sécheresse se poursuit, toujours en vigilance. Les travaux réalisés au printemps donnent pleinement satisfaction.
- Voirie : achèvement des tronçons de Combenoire et Chatagnard
- Incidents lors du bal des conscrits : rencontre entre les élus, les riverains et les conscrits le 03/10/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 01mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

